

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 décembre 2021

Date de la convocation : 06/12/2021

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, M. Alain ORENGIA, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM- CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Frédéric BELMONTE à M. Lucien BRUYAS, M. Erwann BINET à Mme Dominique ROUX, M. Patrick CURTAUD à M. Jean-Claude LUCIANO, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Jacques BOYER, Mme Martine FAÏTA à M. Thierry KOVACS, Mme Maryline SILVESTRE à M. Lévon SAKOUNTS.

Absents suppléés : M. Martin DAUBREE représenté par M. Christophe GONON, M. Denis PEILLOT représenté par Mme Réfija BABACIC.

Secrétaire de séance : M. Richard BONNEFOUX.

OBIET : **TRANSPORTS :** Protocole de fin de contrat de délégation du service public pour l'exploitation du service de transport en rive droite du Rhône exploité par la société Transdev.

Rapporteur : Nicolas HYVERNAT

NOTE DE SYNTHÈSE

Un contrat de délégation de service public (DSP) pour l'exploitation de services de transport public routier de personnes a été conclu le 27 août 2018 entre Vienne Condrieu Agglomération et la société Transdev Rhône Alpes interurbain. Compte tenu des évolutions de l'offre de transport, des impacts financiers COVID sur la délégation de service public et de la prolongation de la délégation de service public, ce contrat a fait l'objet des avenants 1, 2, 3, 4, et 5.

Le regroupement des deux DSP en rive gauche (DSP 1) et en rive droite (DSP2) ainsi que des marchés scolaires dans une nouvelle DSP démarrant le 01/01/2022 a été approuvé par la délibération 21-34 du Conseil communautaire du 26 janvier 2021. La délibération 21-202 du Conseil communautaire du 9 novembre 2021 a attribué cette future DSP à la société Vienne Mobilités (groupe RATP DEV) comme délégataire à compter du 1^{er} janvier 2022. En ce sens, il convient d'engager le processus de clôture des deux DSP actuelles (DSP 1 et DSP 2) se terminant au 31/12/2021.

Compte tenu que le délégataire de la DSP 1 rive gauche est la société Vienne Mobilités attributaire de la DSP unifiée démarrant au 01/01/2022, la fin de la DSP 1 ne nécessite pas la mise en place d'un processus particulier de clôture.

Concernant la DSP 2 rive droite dont le délégataire est la société Transdev Rhône Alpes interurbain, il est revanche nécessaire de mettre en place un Protocole de fin de DSP pour l'exploitation de service de transport public routier de personnes en rive droite du Rhône.

Ce protocole vise à organiser précisément les modalités de la fin du contrat entre Vienne Condrieu Agglomération et ladite société d'une part, et de préparer d'autre part le transfert du service au gestionnaire entrant de la DSP démarrant au 01/01/2022 afin d'assurer la continuité du service rendu à l'utilisateur.

Ce protocole va permettre :

- De préciser la définition et la classification des biens qu'ils soient de retour, de reprise ou propres afin de décider de leur sort en fin de DSP ;
- De définir les informations, données et documents à transmettre en fin de DSP concernant les systèmes d'informations et l'exploitation ;
- De rappeler le cadre s'appliquant sur le personnel en lien avec la continuité du service ;
- De chiffrer les éléments comptables et financiers pour le décompte général de la délégation en lien avec des ajustements réalisés sur l'offre, notamment scolaire en octobre 2021, ainsi que des éléments liés à l'actualisation prévue contractuellement. La procédure de renouvellement de DSP effective au 01/01/2022 permet d'inclure ces éléments dans un protocole de fin de contrat. Ces éléments financiers représentent un montant de 52 663,35€ ;
- De préciser le processus de mise en œuvre dudit protocole.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat de délégation de service public pour l'exploitation de services de transport public routier de personnes en date du 27 Août 2018 signé entre Vienne Condrieu Agglomération et la Société Transdev Rhône Alpes Interurbain et ses avenants n°1, 2, 3, 4 et 5 ;

Vu la délibération 21-34 donnant approbation du principe de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports publics de Vienne Condrieu Agglomération ;

Vu la délibération 21-202 donnant approbation du choix du délégataire et autorisation donnée au Président de signer le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports publics de Vienne Condrieu Agglomération ;

Vu l'exposé des motifs ;

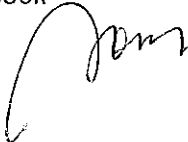
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

APPROUVE les termes du Protocole de fin de contrat de délégation du service public de transport public routier de personnes sur la rive droite du Rhône conclut avec la société Transdev Rhône Alpes interurbain.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à effectuer les démarches et à signer le protocole précité et tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 16/12/2021

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat